Vigipirate : Renforcement des patrouilles militaires pendant les fêtes de fin d'année.

24/12/2014 à 16h58

Alors que toutes menaces terroristes sont immédiatement écartées d'un revers de main par le gouvernement, la justice et les médias, le ministère de l'Intérieur renforce le dispositif anti-terroriste Vigipirate.

> *[Vigipirate] Renforcement des patrouilles militaires pendant les fêtes de fin d'année. Les infos et consignes ici : http://t.co/mCzHpDUntA*
>
> *— Ministère intérieur (@Place_Beauvau) 24 Décembre 2014*

> ***A la suite de son déplacement à Nantes** en compagnie du ministre de l'Intérieur, le Premier Ministre a annoncé le renforcement des patrouilles militaires pendant les fêtes, affichant sa mobilisation pendant cette période.*
>
> ***La menace terroriste sur le territoire national reste d'actualité du fait de l'engagement de la France dans des opérations militaires contre différents groupes terroristes, notamment contre Daech, et du fait d'individus radicalisés susceptibles de passer à l'acte violent, en particulier les combattants jihadistes de retour de Syrie et d'Irak.** Plusieurs pays occidentaux ont récemment déploré des actes meurtriers d'individus radicalisés. Actuellement, plus de 1120 individus de nationalité française ou résidents en France ont été recensés pour leur implication directe ou indirecte dans les combats en Syrie, et environ 180 sont*

> *revenus sur le territoire national.*
> *Le Premier Ministre a annoncé le déploiement de 200 à 300 militaires supplémentaires. Près de 800 militaires sont actuellement mobilisés.*

Source

Qu’est-ce que le plan Vigipirate ?

Le plan Vigipirate est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères.
Il est un outil central du **dispositif français de lutte contre le terrorisme**, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.
Il est alimenté par **l’évaluation de la menace terroriste faite par les services de renseignement, et en cas d’attaque terroriste**, il peut être prolongé par des plans d’intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés.



Il repose sur un socle de mesures permanentes qui s’appliquent à tous les grands domaines d’activité de la société (les transports, la santé, l’alimentation, les réseaux d’énergie, sa sécurité des systèmes d’information…), sans induire de contraintes excessives sur la vie économique et sociale.Il prévoit également de nombreuses mesures additionnelles activées en fonction de l’évolution de la menace et des

vulnérabilités, et qui permettent d’adapter le niveau de vigilance et de protection, en mobilisant tous les acteurs concernés.

Source